

**Province de Québec**  
**La Municipalité de Sainte-Justine**

À UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 20<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2008 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette,	maire
M. André Ferland,	conseiller
M. Émilien Cayouette,	conseiller
Mme Cécile Veilleux,	conseillère
Mme Linda Gosselin,	conseillère
M. Gilles Bizier,	conseiller
M. Bernard Poulin ,	conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demandes salariales
4. Soumission (vérificateurs)
5. Social des fêtes
6. Projet habitation adaptée
7. Questions diverses
8. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que  
modifié en ajoutant les articles suivants :

**QUESTIONS DIVERSES :**  
Terrain Éric Bisson

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION**

(Demandes salariales)

Il est proposé par Gilles Bizier

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte les conditions salariales de ses employés telles que négociées lors de la rencontre survenue pendant la présente séance d'ajournement;

QUE le maire est par la présente autorisé à signer les contrats de travail à intervenir entre les employés municipaux et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION**

(Soumission – vérificateurs)

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions pour le vérificateur, les 2 soumissions reçues et jugées conformes seraient celles de Raymond, Chabot, Grant, Thorton et celle de Blanchette, Vachon, se sont avérées égales;

Considérant qu'aucun système de pondération n'était spécifié dans la demande de soumission;

Considérant que l'article 936.0.1.1 du Code municipal stipule que lors d'égalité, le contrat doit être accordé à la personne que le sort favorise à la suite d'un tirage;

En conséquence,

Il est proposé par Cécile Veilleux

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à un tirage en présence d'un représentant de chaque soumissionnaire et ce, afin d'être en mesure d'adjuger le contrat de vérification lors de la séance du 4 décembre 2008.

ADOPTÉE

**SOCIAL DES FÊTES** : Considérant le fait qu'aucun traiteur n'est disponible pour le 13 décembre, le Conseil municipal convient de reporter le social des fêtes au 19 décembre. Le traiteur sera le restaurant L'Incognito.

**PROJET HABITATION ADAPTÉE** : Le Conseil municipal est informé des récents développements dans ce dossier.

**TERRAIN ERIC BISSON** : Suite aux informations obtenues par M. le maire dans ce dossier, le Conseil municipal est d'accord pour modifier sa demande d'agrandissement de la zone blanche le long de la route St-Luc de manière à ce qu'il n'y ait qu'une partie des terrains de cette route qui soit dézonée.

**RÉSOLUTION**  
(Levée de l'assemblée)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 55.

ADOPTÉE

---

S/ Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

S/ Maire



